



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST PLACÉ EN VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS : POINT SUR LES MESURES MISES EN ŒUVRE

Arras, le 16 janvier 2024

Météo France a placé le département du Pas-de-Calais en vigilance orange neige-verglas ce mercredi 17 janvier 2024 de 7h à 20h. 5 à 10 centimètres de neige sont attendus dans le sud du département. Le littoral devrait être épargné. À noter que des pluies verglaçantes pourront également être observées dès cette nuit sur l'ensemble du territoire.

Au regard de ces conditions météorologiques, Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a demandé aux services de l'État de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation. Les élus du département ont également été informés. Le préfet appelle les habitants du Pas-de-Calais à la plus grande prudence et à respecter les consignes détaillées ci-après :

- restez chez vous dans la mesure du possible. En cas de déplacement impérieux, préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- respectez les déviations et les restrictions de circulation mises en place ;
- facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes ;
- tenez-vous informé de l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>.

Mesures mises en œuvre :

Relatives au trafic routier

La préfecture de zone de défense et de sécurité nord a mis en œuvre des mesures de gestion du trafic routier applicables du 17 janvier 2024 de minuit à 12h00, notamment dans le département du Pas-de-Calais : limitation de la vitesse, interdiction de circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes sur l'ensemble des routes nationales et des autoroutes à l'exclusion de la portion de l'autoroute A16 située entre la frontière belge et Calais ou encore activation en tant que de besoin d'un dispositif de stockage. Ces mesures sont détaillées dans le communiqué de presse zonal disponible en annexe.

En complément de ces dernières, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a décidé d'interdire la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur l'ensemble du réseau secondaire.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

À noter que ces mesures ne s'appliquent pas pour les poids-lourds transportant le carburant permettant d'alimenter les pompes déployées dans le département dans le cadre de la lutte contre les inondations ainsi que pour les poids-lourds en charge de la collecte de lait.

Relatives aux établissements scolaires et aux transports scolaires

La Région Hauts-de-France a décidé de suspendre les transports scolaires pour les journées des mercredi 17 et jeudi 18 janvier 2024. Un accueil minimum sera toutefois assuré par les établissements scolaires. Un dispositif de continuité pédagogique a également été mis en œuvre par les services de l'Éducation nationale.

Relatives aux personnes vulnérables

- Extension des horaires de fonctionnement entre 20h et 22h des accueils de jour situés dans le département (**1** par arrondissement). A noter que **4** œuvrent déjà 7 jours sur 7 (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer).
- Intensification des maraudes (**11** équipes de rue : **1** par arrondissement, **2** sur celui de Lens et **2** équipes de rue mobiles en secteur rural), afin d'inciter les personnes à accepter un hébergement.
- Mobilisation des places d'hébergement d'urgence: le parc départemental a été maintenu à un haut niveau de **1 242** places. Il convient de souligner que depuis 2022 toutes les places ouvertes pour la période hivernale ont été pérennisées à l'année. **90** places supplémentaires sont en outre ouvertes depuis le 8 janvier 2024.
- Des consignes précises ont été données pour prendre en charge toutes les personnes qui le souhaitent. À cet effet, des nuitées hôtelières pourront être mobilisées dans tous les arrondissements du Pas-de-Calais.
- Les 7 antennes départementales du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) sont entièrement mobilisées pour apporter les réponses les plus adaptées.
- L'ensemble du dispositif d'accueil et d'hébergement actif du Pas-de-Calais mobilise **47** millions d'euros (**+2,5** % par rapport à 2022) et s'appuie sur **160** professionnels dédiés.
- Le dispositif spécifique de mise à l'abri déployé à destination de la population migrante présente à Calais est à nouveau activé depuis hier. Ce dispositif intervient en complément des mises à l'abri quotidiennes qui sont proposées aux personnes migrantes au sein des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) du département. En 2023, plus de **4 700** personnes ont bénéficié de ce dispositif.

La situation est suivie très attentivement par les services de l'État. Le préfet rappelle combien il est important que toute personne en situation de détresse dans l'espace public soit signalée au 115, service d'appel d'urgence gratuit. Le département du Pas-de-Calais présente un taux de décrochés à ce numéro de 95 %.